

Psychologie, éducation & enseignement spécialisé

(Site créé et animé par [Daniel Calin](#))

Accueil	Le blog	Le forum	Publications par auteurs	Publications par thèmes
Textes officiels	Textes internationaux	Webothèques	Bibliographies	Les formations ASH

L'éducation prioritaire (ZEP, REP, "ambition réussite", programme Éclair...)

Présentation	Autres ressources sur ce site
Ailleurs sur le Web	

Présentation

Les Zones d'Éducation Prioritaire ont été créées par la [circulaire n° 81-238 du 1^{er} juillet 1981](#) (sous l'appellation "zones prioritaires"). Mesure phare prise dès les débuts du Ministère Savary, donc avant la cascade de trahisons qui vont caractériser la "gauche" gouvernante, elles introduisent en France le principe de la "discrimination positive" : *contribuer à corriger [l'inégalité sociale] par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et dans les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé*. L'orientation posée d'emblée par ce texte reste le fondement de toutes les politiques ultérieures en ce domaine, au-delà des inflexions lexicales apportées par les ministères successifs.

Relancées ou grignotées régulièrement, selon les interprétations ou les périodes, cette politique a probablement la force d'une nécessité impérieuse, tout en étant fragilisée en permanence parce qu'elle constitue un excellent révélateur du creusement vertigineux des inégalités sociales induit par les politiques libérales constamment renforcées depuis 1982. La remise en cause actuelle (mai 2007) de la carte scolaire, dernier rempart certes imparfait contre la constitution de ghettos scolaires, va probablement porter à l'extrême ces tensions.

La [circulaire n° 90-028 du 1^{er} février 1990](#), signée Jospin, crée la fonction de coordonnateur de ZEP et un groupe de pilotage académique. Elle inscrit la politique d'éducation prioritaire dans la politique de la ville.

La [circulaire n° 97-233 du 31 octobre 1997](#), signée Royal, élargit (ou dilue ?) les ZEP en créant les *réseaux d'éducation prioritaires* (REP) et opère un bond en avant dans la novlangue en rebaptisant les contrats de ZEP "*contrat de réussite*".

Le dernier texte en vigueur est la [circulaire n° 2006-058 du 30 mars 2006](#). Il rogne sérieusement le dispositif, tout en le renforçant (théoriquement ?) dans les établissements les plus défavorisés, avec des dispositifs baptisés pompeusement "*ambition réussite*", dans la droite ligne de la novlangue de M^{me} Royal. Ces REP renforcés sont donc baptisés Réseau "Ambition Réussite" (RAR). Alors que l'éducation prioritaire est traditionnellement à gestion académique, et le demeure pour une part, la liste des RAR est arrêtée chaque année par le Ministre lui-même. Notez que tous les REP ne sont pas devenus des RAR : les REP non-RAR sont rebaptisés "Réseaux de Réussite Scolaire" (RRS). Dans la foulée, les ex-"contrats de ZEP" sont rebaptisés "Contrat Ambition Réussite" (CAR) dans les RAR et "Contrat d'Objectifs Scolaires" (COS) dans les RRS.

Noter que l'appellation "éducation prioritaire" est conservée par la circulaire de 2006, intitulée *Principes et modalités de la politique de l'éducation prioritaire*. Actuellement, l'éducation prioritaire, c'est donc l'ensemble des RAR et des RRS.

Enfin, la [circulaire n° 2010-096 du 7 juillet 2010](#) institue le *programme "Clair"* (Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite). Dans la même logique que la circulaire précédente, il s'agit de renforcer les moyens... attribués à moins d'établissements. Le pire est ailleurs : même si certaines de ses dispositions sont plutôt bienvenues, en bonne logique sarkozyenne, ce nouveau programme n'est plus axé sur les difficultés scolaires (le terme "échec scolaire" n'apparaît plus) mais sur les *difficultés en matière de climat scolaire et de violence*. Le dispositif est pour l'instant expérimental, mais la circulaire annonce une inquiétante *refonte de l'ensemble des régimes s'appliquant actuellement à l'éducation prioritaire*.

À la rentrée 2011, étendu aux écoles primaires, le *Programme Clair* devient le *Programme Éclair* ("Écoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite"). Il couvre désormais *la plupart des écoles et des collèges des réseaux "ambition réussite"* ([site ministériel](#)).

[Retour au sommaire](#)

Autres ressources sur ce site

- L'ensemble des [textes réglementaires sur l'éducation prioritaire](#).
- Un [annuaire des sites de l'éducation prioritaire](#).

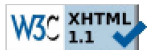
[Retour au sommaire](#)

Ailleurs sur le Web

- Sur le site du Ministère, le dossier intitulé *Le programme Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair)*.
- *Éducation prioritaire*, le site officiel du Ministère de l'Éducation Nationale sur cette question.
- L'excellent site de l'association [OZP](#) (Observatoire des Zones Prioritaires).
- Sur l'excellent site réflexif et militant [Quelle école pour demain ?](#), un grand article intitulé *ZEP : le grand bal des données disparues* sur les données chiffrées officielles concernant l'éducation prioritaire, et surtout sur l'évolution de leur sélection et de leur présentation.
- *Mise en œuvre de la politique ZEP*, un mémoire de Bruno Cogez, sous la direction d'Antoine Prost, sur l'*histoire de l'éducation prioritaire de 1981 à 1995*, publié en novembre 1996 dans le bulletin n° 9 de l'Association OZP (Observatoire des Zones Prioritaires). Format PDF (100 Ko).
- *quinzeplustrois*, un blog revendicatif qui présente *le manifeste "15+3" pour une refondation de l'éducation prioritaire*.

[Retour au sommaire](#)

Informations sur cette page



Dernière révision : mardi 08 octobre 2013 - 16:00:00

[Retour en haut de la page](#)

Daniel Calin © 2013 - Tous droits réservés

Le modèle de cette page a été réalisé par [templatemo.com](#), puis aménagé par Daniel Calin.